

# Les mérites de la ville de Médine

[            ]

Traduction et adaptation : Karim Zentici

:

Révision : Abu Hamza Al-Germâny

:

Publié par le bureau de prêche de Rabwah (Ryadh)

*L'islam à la portée de tous !*

1429-2008

[islamhouse.com](http://islamhouse.com)

Au nom d'Allah, l'Infiniment Miséricordieux, le Très miséricordieux

## Les mérites de la ville de Médine

Voici un résumé des mérites de Médine, ville du Prophète (ﷺ). Elle est la ville du Noble Messager (ﷺ), la pure des pures, le lieu qui a reçu la Révélation et la visite de l'Ange Jibrîl au Prophète (ﷺ), le refuge de la foi, la demeure des croyants, la première capitale des musulmans, d'où s'est levé l'étendard de la lutte sur le sentier d'Allah, d'où sont partis les missives de la vérité dont la mission fut de faire sortir les hommes des ténèbres pour les mener à la lumière, d'où s'est répandue la lumière ayant illuminé la terre entière. Elle est le lieu d'émigration du Prophète élu (ﷺ), le lieu où il a émigré, où il a vécu la dernière partie de sa vie, où il a rendu l'âme et où il fut mis en terre. Le Jour de la Résurrection, il y sera ressuscité, et sa tombe sera ouverte avant celle de quiconque. En dehors de son sépulcre, on ne connaît pas le lieu exact où sont enterrés les Prophètes.

Allah a honoré cette ville et l'a doté de certains mérites. Elle est le meilleur endroit qui puisse être en dehors de la Mecque comme le confirme le Hadith selon lequel le Prophète (ﷺ) s'est adressé au loin à sa ville natale, le jour de son exil :

*« Par Allah ! Tu es la meilleure terre d'Allah et la terre la plus aimée d'Allah ! Si je ne fus pas forcé de te quitter, je ne l'aurais jamais fait. »<sup>1</sup>*

- Allah (ﷻ) l'a rendue sacrée tout comme Il a rendu la Mecque sacrée. Le Prophète (ﷺ) a affirmé à ce sujet : *« Ibrahim a rendu sacré la Mecque, et j'ai rendu sacré Médine. »<sup>2</sup>*

Il faut prendre ce Hadith dans le sens où Moḥammed et le père d'Isma'îl ont annoncé la sacralisation de ces deux villes, non qu'ils les aient rendus sacrés eux-mêmes puisque c'est Allah seul qui rend sacré un lieu donné. Par ailleurs, contrairement aux convictions répandues, il existe uniquement deux villes saintes : Médine et la Mecque. Ainsi, il ne convient pas de dire qu'*el Qods* est le troisième lieu saint des musulmans, il convient plutôt de dire qu'elle est la troisième mosquée des musulmans.

Ces trois édifices concèdent en effet un certain mérite comme le formule le Hadith : *« Il n'y a pas de voyage rituel à faire si ce n'est pour trois mosquées : la Sainte Mosquée, ma mosquée, et la mosquée el Aqsa. »<sup>3</sup>* Il ne convient pas non plus de dire que seule la mosquée du Prophète (ﷺ) est sacrée, mais la sacralisation embrasse plutôt toute la ville dont les limites sont évoquées dans le Hadith : *« Médine est sacrée entre les montagnes de 'Aïr et de Thawr. »<sup>4</sup>*

---

<sup>1</sup> Hadith authentique, il est rapporté par e-Tirmidhi et ibn Mâja.

<sup>2</sup> Rapporté par Muslim.

<sup>3</sup> Rapporté par el Bukhârî et Muslim.

<sup>4</sup> Rapporté par el bukhârî et Muslim.

Le Messager d'Allah (ﷺ) a affirmé également : « *J'ai rendu sacré Médine entre ses deux plaques volcaniques ; il n'est pas permis d'y couper ses végétaux ni d'y chasser ses animaux.* »<sup>5</sup> Ainsi, toute construction en dehors de ces limites n'entre pas dans l'espace sacré bien qu'elle fasse partie de la ville.

- Le Prophète l'a surnommée *Taiba* (la pure) et *Tâba*. Le Seigneur lui-même l'a appelée *Tâba* comme le révèle le *Hadith* : « *Allah a appelé Médine Tâba.* »<sup>6</sup>

- Médine est un refuge pour la foi conformément au Propos prophétique : « *La foi se réfugie à Médine comme le serpent se réfugie dans son trou.* »<sup>7</sup> Selon le *Hadith*, la foi s'oriente vers Médine et les cœurs des musulmans y sont attachés.

- Médine est la cité qui dévore les autres cités comme le Prophète (ﷺ) l'a expliqué en ces termes : « *J'ai reçu l'ordre (de m'exiler) vers une cité qui dévore les autres cités. Les gens l'appellent Yathrib alors qu'elle est Médine.* »<sup>8</sup>

Deux explications sont possibles concernant ce *Hadith* ; soit Médine vainc et assujettit les autres cités ou soit les butins amassés au cours des guerres sur le sentier d'Allah y sont déposés. L'histoire démontre que ces deux événements se sont produits. Médine est la source d'où sont partis les réformateurs du monde et les conquérants des cités qui ont sorti les hommes des ténèbres vers la lumière par la Volonté du Tout-puissant. Le Messager d'Allah avait prédit notamment que la ville Sainte allait s'emparer des trésors des empires perse et romain. Cette prophétie s'est réalisée sous le *Khalifat* de 'Omar (رضي الله عنه).

- Le prophète (ﷺ) a enjoint d'endurer la pauvreté et les conditions difficiles que l'on peut rencontrer à Médine. Lorsque certains de ses habitants ont voulu émigrer vers les terres fertiles et les riches cités, il (ﷺ) s'est exclamé : « *Médine est mieux pour eux s'ils savaient. Allah remplace par quelqu'un de meilleur quiconque est heureux de la quitter. J'intercéderais ou je serais le témoin en faveur de quiconque y endure l'indigence et l'adversité.* »<sup>9</sup>

- L'Envoyé d'Allah (ﷺ) a formulé qu'elle était honorable et qu'il était extrêmement grave de provoquer quoi que ce soit en son sein à travers ses paroles : « *Médine est sacrée entre les montagnes de 'Aïr et de Thawr. Quiconque y introduit quoi que ce soit de mal, recevra la malédiction d'Allah, des anges, et de tous les hommes. Allah n'acceptera rien de lui (le Jour de la Résurrection).* »<sup>10</sup>

- Le Prophète (ﷺ) a invoqué la *Baraka* en sa faveur en disant : « *Ô Allah ! Bénis nos récoltes, bénis notre Médine, bénis notre Sa', et bénis notre Mud (unités de mesure).* »<sup>11</sup> (Il est à remarquer notamment qu'il a demandé une plus grande *Baraka* en faveur de Médine qu'Ibrahim en a demandé en faveur de la Mecque).

---

<sup>5</sup> Rapporté par Muslim.

<sup>6</sup> Rapporté par Muslim.

<sup>7</sup> Rapporté par el Bukhârî et Muslim.

<sup>8</sup> Rapporté par el Bukhârî et Muslim.

<sup>9</sup> Rapporté par Muslim.

<sup>10</sup> Rapporté par el bukharî et Muslim.

<sup>11</sup> Rapporté par Muslim. Le *Sâ'* et le *Mud* sont des mesures de capacité.

- La peste et l'Antéchrist n'atteignent pas ses murs conformément au Hadith : « Des anges se tiennent à chaque entrée de Médine ; la peste et l'Antéchrist ne peuvent y entrer. »<sup>12</sup>

- Le Prophète (ﷺ) a sévèrement mis en garde de faire du mal à ses habitants en disant : « Allah fait fondre comme le sel fond dans l'eau quiconque veut faire du mal aux habitants de Médine. »<sup>13</sup>

- Lorsque le prophète voyait au loin les murs de Médine en retour de voyage, il faisait accélérer le pas de sa monture.<sup>14</sup> Il a fait également l'invocation suivante : « Ô Allah ! Fais-nous aimer Médine comme nous aimons la Mecque ou plus encore... et déplace sa fièvre à el Ju'fa. »<sup>15</sup>

- Le Prophète (ﷺ) a dit : « Celui qui peut mourir à Médine qu'il le fasse, car je serais l'intercesseur de celui qui meurt à Médine. »<sup>16</sup>

- Le Prophète (ﷺ) a affirmé concernant certaines dattes de Médine : « Celui qui mange tous les matins sept dattes d'el 'Ajwa, il sera immunisé ce fameux jour contre le poison et la sorcellerie. »<sup>17</sup>

Au niveau de l'adoration, Médine jouit de certains mérites. Entre autres, la récompense de la prière dans la mosquée du Prophète (ﷺ) est multipliée comme le confirme le Hadith :

« Une prière dans ma mosquée vaut mieux que mille prières dans n'importe quelle autre mosquée en dehors de la Mosquée sacrée. »<sup>18</sup>

(Une prière à la Mecque vaut cent milles prières, tandis qu'une prière à el Aqsa vaut deux cent cinquante prières selon un Hadith authentique et non cinq cents comme l'assument certaines annales dont la chaîne narrative est faible). Cela concerne aussi bien les prières surérogatoires que les prières obligatoires. Si la mosquée est remplie de fidèles, il est possible de prier dans les rues alentour et de bénéficier de la récompense prévue pour la prière en assemblée sans bénéficier toutefois de la récompense de mille prières réservée à celui qui prie à l'intérieur de ses murs. Au cœur de la mosquée, il y a un lieu privilégié comme le Prophète l'indique : « Entre ma maison et mon minbar (non : « entre ma maison et ma tombe » comme l'avancent certaines annales inventées), il y a un jardin du Paradis. »<sup>19</sup> Il est donc plus opportun de s'adonner à certains rituels (*Dhikr*, lecture du Coran, prière surérogatoire) à cet endroit précisément, en dehors bien sûr de l'office au cours duquel il faut privilégier les premiers rangs.<sup>20</sup>

En arrivant à Médine, il convient de se rendre à la Mosquée du Prophète (ﷺ) pour y prier deux *rak'a* ou même plusieurs. Il est opportun d'y multiplier les prières et la lecture

---

<sup>12</sup> Rapporté par el Bukhârî et Muslim.

<sup>13</sup> Rapporté par el Bukhârî et Muslim avec des énoncés quelque peu différents.

<sup>14</sup> Rapporté par el Bukhârî.

<sup>15</sup> Rapporté par el Bukhârî et Muslim.

<sup>16</sup> Rapporté par Ahmed, voir *Sahîh el Jâmi' e-Saghîr* de l'Albânî (6015).

<sup>17</sup> Rapporté par el Bukhârî et Muslim. Voir *el Ahâdîth el Wârîda di Fadhâil el Medîna* du docteur Sâlih el Rifâ'î.

<sup>18</sup> Rapporté par el Bukhârî et Muslim.

<sup>19</sup> Rapporté par el Bukhârî et Muslim.

<sup>20</sup> Voir *Fadhîl el Madîna* de Sheikh 'Abd el Muhsîn el 'Abbâd.

du Coran et d'assister aux cours qui y sont organisés, le Prophète (ﷺ) a dit : « *Quiconque entre dans notre mosquée pour apprendre ou enseigner une bonne chose, il est comparable au guerrier sur le sentier d'Allah. Quant à celui qui y entre pour autre chose, il est comparable à celui qui convoite du regard ce qui ne lui appartient pas* »<sup>21</sup>.

Il est également opportun d'y faire l'*Tikâf*<sup>22</sup> si l'occasion se présente. Il est possible en outre de passer le salut au Prophète (ﷺ) et à ses deux compagnons enterrés près de lui. (On vient à Médine dans l'intention de visiter la mosquée du Prophète (ﷺ) non de visiter sa tombe, bien que sur place il soit permis de le faire ; il faut bien distinguer la nuance). Il est recommandé au visiteur de faire souvent la prière dans la Mosquée du Prophète (ﷺ) compte tenu du mérite à le faire, dans la mesure où il ne séjourne pas longtemps dans la ville Sainte. Or, la rumeur disant qu'il incombe d'y rester huit jours pour y accomplir quarante prières rituelles, est sujette à discussion. Il est vrai qu'il existe un *Propos prophétique* venant le souligner en ces termes : « *Quiconque y effectue quarante prières, il sera immunisé contre l'Enfer et contre l'hypocrisie.* »

Cependant, ce *Hadith* n'est pas considéré authentique par les spécialistes. On ne peut donc s'en servir ici comme argument. Il est rapporté en effet par un individu qui n'est pas réputé dans le domaine du *Hadith*. Par ailleurs, le savant qui a jugé de sa fiabilité n'est pas une référence dans l'éventualité où il serait le seul à le soutenir. Bref, le *Hadith* est faible ; on ne peut en aucun cas s'appuyer sur ce genre de rumeurs pour fonder une Loi. La visite à Médine n'est donc pas soumise à une durée déterminée. On peut aussi bien y passer une heure comme on peut y rester un jour ou plus (d'autre part, la visite de Médine n'entre pas dans les rites du pèlerinage, il ne faut donc pas tenir compte des fausses annales sur la question).

De plus, il est recommandé au visiteur d'aller au cimetière du *Baqî'* pour prier en faveur de ses occupants, et de leur implorer la grâce d'Allah et Son pardon. Il est aussi recommandé de visiter les martyrs de la montagne *Uhûd* pour y faire la même chose (le Prophète (ﷺ) dit concernant *Uhûd* : « *Cette montagne nous aime et nous l'aimons* »<sup>23</sup>). Il est préconisé également de se purifier de la meilleure façon dans son lieu de séjour, afin de se rendre ensuite à la Mosquée de *Quba* pour y faire deux *Rak'a* conformément à la *Sunna* (le Prophète (ﷺ) a dit à ce sujet : « *Quiconque se purifie chez lui et se rend ensuite à la mosquée de Quba pour y faire la prière, aura la récompense d'une 'Umra.* »<sup>24</sup>).

Il est strictement interdit de faire le *Tawâf* autour de la tombe du Prophète (ﷺ). Quiconque vient à le faire par dévotion envers lui, se rend coupable d'association (le Prophète a dit en effet : « *Ne faites pas de ma tombe un lieu de cérémonie, mais priez sur moi d'où vous êtes, car vos prières me sont transmises* »<sup>25</sup>). Il faut savoir que le *Tawâf* est un acte d'adoration qu'il faut consacrer exclusivement à Allah et doit être seulement accompli autour de la *Ka'ba*.<sup>26</sup> En le faisant autour de la tombe du Messager (ﷺ) ou d'un autre par

---

<sup>21</sup> Rapporté par *Ahmed*, *ibn Mâja*, et d'autres savants ; il existe un *Hadith-témoin* venant le conforter chez *e-Tabarânî*.

<sup>22</sup> Retraite spirituelle.

<sup>23</sup> Rapporté par *el Bukhârî* et *Muslim*.

<sup>24</sup> Rapporté par *ibn Mâja*.

<sup>25</sup> Rapporté par *Abû Dawûd* avec une chaîne narrative authentique.

<sup>26</sup> Maison Sacrée.

dévotion, l'individu devient un païen pour avoir associé une créature à Allah dans le culte, bien que son intention soit de Lui obéir. S'il se contente toutefois de faire le *Tawâf* autour de sa tombe à l'attention du Seigneur et par dévotion envers Lui, cette innovation quoique condamnable n'attend pas le degré d'apostasie.

Dans ce registre, il est inconcevable de s'adonner à ce genre de pratiques dans d'autres endroits à travers le monde comme auprès du prétendu tombeau d'el *Husain*, ou celui d'el *Badawî* en Egypte, d'Ibn 'Arabî dans la région du *Shâm*, de *Sheikh 'Abd el Kâdir el Jilânî* et de *Mûsa el Kâthim* en Iraq, etc. Il est primordial de faire la différence entre visiter un mort et vouer l'adoration exclusive à Allah. Le culte appartient à Allah (ﷻ) uniquement tandis que la visite d'un sépulcre n'a qu'une portée moralisatrice, elle aide à méditer sur la mort, sur l'autre monde, et à se désintéresser de ce bas monde. Il faut consacrer la visite à invoquer et à solliciter la miséricorde divine en faveur de leurs occupants. Par contre, il est strictement interdit de leur vouer tout acte d'association comme le fait de rendre le culte en dehors d'Allah (ﷻ), de les implorer, de leur demander secours, etc.<sup>27</sup>

Que les prières d'Allah et Son Salut soient sur *Mohammed*, ainsi que sur ses proches,  
et tous ses compagnons !

Traduit et adapté pour islamhouse par :  
Karim ZENTICI  
Relu par Abu Hamza Al-Germâny

Le bureau de prêche de Rabwah (Ryadh)

[www.islamhouse.com](http://www.islamhouse.com)

*L'islam à la portée de tous !*

---

<sup>27</sup> Voir *Majmu' Fatâwa el Hadj* de *Sheikh ibn Bâz*.